

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 09 MAI 2022

FB/TD/AG/OR n° 2022/03

Objet de la délibération :

Conventions d'utilisation
des locaux des écoles
élémentaire et maternelle
de la Billardière pour
l'accueil extrascolaire et
périscolaire avec la
Communauté de
Communes des Portes
Euréliennes d'Ile-de-
France

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 24

Pouvoirs : 3

Votants : 27

Date de la convocation :

03 MAI 2022

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 9 mai à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Etaient présents :

François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Patricia EVENO, Jean-Paul MARCHAND, Christine HABEGGER, Dominique BONNET, Simone BEULE, Eric ROYNEL, Philippe POISSONNIER, Stéphanie RICHARD, Guy DAVID, Sylvie ROUZET, Jean JOSEPH, Marc BAUDELLOT, Thomas AMELOT, Bruno ESTAMPE, Isabelle MARCHAND, Dalila DOROL, Roland HAMARD, Hélène CHARRIER, Fabrice PICHARD.

Excusés :

- Emmanuel SAUTEUR, pouvoir à E. ROYNEL
- Cécile COMBEAU, pouvoir à D. BONNET
- Sonia DOKOUROFF, pouvoir à Ch. HABEGGER

Absentes :

- Claire CLAIREMBAULT
- Marie-France DURAND

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

Considérant que les locaux des écoles élémentaire et maternelle de la Billardière sont la propriété de la Commune d'Epernon ;

Considérant que, dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France organise un accueil périscolaire et extrascolaire ;

Les présentes conventions ont pour objet l'utilisation des locaux et espaces de jeux des écoles élémentaire et maternelle de la Billardière par la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France.

Les conventions prévoient l'utilisation des locaux :

- Pour l'accueil extrascolaire :
 - o Les mercredis et les vacances scolaires de 07h30 à 18h45
- Pour l'accueil périscolaire :
 - o Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 7h30 à 08h45
 - o Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h45

Les présentes conventions sont conclues pour les exercices comptables 2022, 2023 et 2024.

Sur l'exposé présenté, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les projets de conventions annexés à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à les signer ainsi que toutes les pièces afférentes.

Fait et délibéré à Epernon, le 09 mai 2022

Le Maire,
F. BELHOMME